



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

Ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	2
ADMINISTRATION GENERALE	2
1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022	2
2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS.....	2
FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL	3
3. COMPTES DE GESTION 2021	3
4. ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	4
5. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL	4
6. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL.....	5
7. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	6
8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE DUNOIS ».....	8
9. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL	9
10. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING	10
11. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU	10
12. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA.....	11
13. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022	11
14. BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022.....	13
15. BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2022	14
16. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE DUNOIS » - BUDGET PRIMITIF 2022	16
17. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022	17
18. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DANS LE CADRE DU BUDGET 2022	18
19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ABBAYE INITIATIVE » EN SOUTIEN A SES ACTIONS EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN.....	19
20. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA RESIDENCE AUTONOMIE DES BELETTES POUR DIFFERENTS MARCHES	19
21. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	20
SPORT, ASSOCIATIONS	21
22. REVALORISATION DE L'INDEMNISATION RELATIVE A L'INTERVENTION PEDAGOGIQUE DES INTERVENANTS SPORTIFS ASSOCIATIFS EN MILIEU SCOLAIRE	21



URBANISME	21
23. INFORMATION SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)	21
QUESTIONS DIVERSES.....	22

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Au titre de l'ordre alphabétique, il est proposé à Madame Magda GRIB d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 3 mars 2022.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

En application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du 15 octobre 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L. 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée des principales décisions prises dans le cadre de ses délégations.

NUMERO	DATE	OBJET
DC_2022_012	23/02/2022	Demande de subvention au Département du Loiret pour une exposition
DC_2022_013	24/02/2022	Signature d'un bail locatif (l'Ephémère) du 1 ^{er} au 14/03/2022 contre un loyer hebdomadaire de 105 €
DC_2022_014	27/02/2022	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du « Plan France Relance Vélo – aménagements cyclables » pour la liaison douce Beaugency-Tavers
DC_2022_015	09/03/2022	Signature d'un bail locatif (l'Ephémère) du 15 au 21/03/2022 contre un loyer hebdomadaire de 105 €
DC_2022_016	10/03/2022	Annulée
DC_2022_017	15/03/2022	Signature d'un bail locatif (l'Ephémère) du 22/03/2022 au 20/06/2022 contre un loyer hebdomadaire de 105 €
DC_2022_018	15/03/2022	Demande de subvention à la Région Centre dans le cadre de l'appel à projets « Nouvelles Renaissances » pour une exposition
DC_2022_019	22/03/2022	Cession de 12 photocopieurs Konica Minolta Bizhub 227 à deux entreprises pour un montant total de 3 850 €.
DC_2022_020	23/03/2022	Annulation de la décision DC_2022_016



Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations confiées par l'Assemblée délibérante.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

3. COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que les comptes de gestion sont établis annuellement par le comptable du Trésor Public et que leur vote précède ceux des comptes administratifs. Les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2021 doivent être conformes aux résultats des comptes administratifs de l'exercice 2021.

Le compte de gestion a pour objectif de justifier la bonne exécution du budget par le comptable public, conforme aux mandats et titres adressés par la collectivité, et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci. Ainsi, il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Madame le Comptable Public de la collectivité, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le compte de gestion.

Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il en est de même pour les budgets annexes.

Après vérification l'ensemble des montants portés aux comptes de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Il est donc possible d'approuver les comptes de gestion présentés par le comptable public.

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2021 établi par le Comptable Public de Beaugency, joint en annexe ;**
- 2. Approuver le compte de gestion du budget annexe du camping municipal pour l'exercice 2021 établi par le Comptable Public de Beaugency, joint en annexe ;**
- 3. Approuver le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021 établi par le Comptable Public de Beaugency, joint en annexe ;**
- 4. Approuver le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2021 établi par le Comptable Public de Beaugency, joint en annexe ;**



5. Déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

4. ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales le débat et le vote du compte administratif se font sous la présidence d'un autre membre du Conseil Municipal que le Maire. Ce dernier doit également se retirer pendant le vote des différents comptes administratifs.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir désigner à main levée Monsieur Juanito GARCIA, Premier Adjoint, pour présider la séance pour l'examen des comptes administratifs.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats comptables à la clôture de l'exercice. Le compte administratif retrace l'intégralité des dépenses et des recettes et constitue le document de référence pour apprécier la santé financière de la collectivité. Il est établi par le Maire, en conformité avec le compte de gestion produit par le Comptable Public de la collectivité.

Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille les faits budgétaires marquants de l'année 2021, analyse la santé financière de la Commune et expose les résultats comptables.

La constitution des résultats comptables du budget principal pour l'année 2021 est résumée par le tableau ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Résultats de l'exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 9 280 890.92	g 10 136 460.04	855 569,12
	Section d'investissement	b 1 699 568.95	h 2 261 943.46	562 374,51
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 1 276 379.75	Résultats de clôture 2 131 948,87
	Report en section d'investissement (001)	d 651 766.94	j	-89 392,43
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		11 632 226.81 =a+b+c+d	13 674 783.25 =g+h+i+j	2 042 556,44
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k	
	Section d'investissement	f 614 066.59	l 672 785.00	



	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	614 066.59	=k+l	672 785.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	9 280 890.92	=g+i+k	11 412 839.79
	Section d'investissement	=b+d+f	2 965 402.48	=h+j+l	2 934 728.46
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	12 246 293.40	=g+h+i+j+k+l	14 347 568.25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	614 066.59	672 785.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		266 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		126 445.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 237.78	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 418.80	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 178.96	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	79 757.68	
	224 - TRAVAUX AGORA	61 205.99	
	252 - EGLISE NOTRE DAME	445.00	16 666.00
	260 - BATIMENTS DIVERS	6 205.92	
	265 - PORTE TAVERS		44 703.00
	267 - NOUVEL OFFICE DE TOURISME	2 100.00	
	300 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	4 209.60	
	306 - TRAVAUX DE VOIRIE	32 807.40	
	346 - LIAISONS DOUCES	13 651.20	89 611.00
	347 - RUE JULIE LOUR	15 340.80	129 360.00
	348 - ZONE COMMERCIALE GARAMBAULT	151 279.81	
	413 - PATRIMOINE ARBORICOLE	5 477.25	
	415 - AMENAGEMENTS DE JEUX	7 974.00	
	444 - AMENAGEMENT DES QUARTIERS	776.40	

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif du budget annexe du camping municipal pour l'exercice 2021 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats comptables à la clôture de l'exercice. Le compte administratif est établi par le Maire, en conformité avec le compte de gestion produit par le Comptable Public de la collectivité.

Il est précisé, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales que le débat et le vote du compte administratif se font sous la présidence d'un autre membre du Conseil Municipal que le Maire. Ce dernier doit également se retirer pendant le vote.

Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille les faits budgétaires marquants de l'année 2021, analyse la santé financière du budget annexe et expose les résultats comptables.



La constitution des résultats comptables du budget annexe du camping pour l'année 2021 est résumée par le tableau ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Résultats de l'exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 4 324.24	g 6 483.60	2 159.36
	Section d'investissement	b	h 4 323.00	4 323.00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 28 114.96 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 12 188.01 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	Résultat global
	TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d 4 324.24	=g+h+i+j 51 109.57	46 785.33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	Résultats de clôture
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 4 324.24	=g+i+k 34 598.56	30 274.32
	Section d'investissement	=b+d+f	=h+j+l 16 511.01	16 511.01
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 4 324.24	=g+h+i+j+k+l 51 109.57	46 785.33

DETAIL DES RESTES A REALISER : Néant

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget annexe du camping municipal pour l'exercice 2021.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2021 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats comptables à la clôture de l'exercice. Le compte administratif est établi par le Maire, en conformité avec le compte de gestion produit par le Comptable Public de la collectivité.



Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille les faits budgétaires marquants de l'année 2021, analyse la santé financière du budget annexe et expose les résultats comptables.

La constitution des résultats comptables du budget annexe de l'eau pour l'année 2021 est résumée par le tableau ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Résultats de l'exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 108 410.27	g 218 444.36	110 034.09
	Section d'investissement	b 373 266.24	h 854 581.43	481 315.19
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 207 298.64 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d 172 945.52 (si déficit)	j (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	Résultat global
	TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d 654 622.03	=g+h+i+j 1 280 324.43	625 702.40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 191 122.38	l 83 160.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 191 122.38	=k+l 83 160.00	
		DEPENSES	RECETTES	Résultats de clôture
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 108 410.27	=g+i+k 425 743.00	317 332.73
	Section d'investissement	=b+d+f 737 334.14	=h+j+l 937 741.43	200 407.29
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 845 744.41	=g+h+i+j+k+l 1 363 484.43	517 740.02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	191 122.38	83 160.00
13 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS EN COURS	191 122.38	83 160.00

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.



Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021.

8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE DUNOIS »

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif du budget annexe du cinéma municipal « Le Dunois » pour l'exercice 2021 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats comptables à la clôture de l'exercice. Le compte administratif est établi par le Maire, en conformité avec le compte de gestion produit par le Comptable Public de la collectivité.

Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille les faits budgétaires marquants de l'année 2021, analyse la santé financière du budget annexe et expose les résultats comptables.

La constitution des résultats comptables du budget annexe du cinéma pour l'année 2021 est résumée par le tableau ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Résultats de l'exercice
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 144 604.05	g 176 537.81	31 933.76
	Section d'investissement	b 1 006.14	h 21 774.95	20 768.81
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c 34 745.27	i	
	Report en section d'investissement (001)	d	j 91 556.47	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 180 355.46	=g+h+i+j 289 869.23	Résultat global 109 513.77
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e 179 349.32	=g+i+k 176 537.81	Résultats de clôture -2 811.51
	Section d'investissement	=b+d+f 1 006.14	=h+j+l 113 331.42	112 325,28
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 180 355.46	=g+h+i+j+k+l 289 869.23	109 513.77

DETAIL DES RESTES A REALISER : Néant

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.



Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget annexe du cinéma « Le Dunois » pour l'exercice 2021.

9. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif 2021 du budget principal a fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- En section d'investissement : - 89 392,43 €
- En section de fonctionnement : 2 131 948,87 €

Le déficit de la section d'investissement doit être reporté comme tel en dépenses de la section d'investissement au compte 001. Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie au regard du résultat de l'exercice antérieur, ici déficitaire à hauteur de 89 392,43 €, et de la différence entre les restes à réaliser en dépenses et les restes à réaliser en recettes.

Or, ces restes à réaliser s'élèvent à :

- En recettes : 672 785,00 €
- En dépenses : 614 066,59 €.

Ainsi, le solde des restes à réaliser est excédentaire à hauteur de 58 718,41 €.

Compte tenu de la reprise du déficit antérieur d'investissement, le besoin net de financement de la section d'investissement est donc de 30 674,02 €. Par conséquent, il y a lieu de prélever cette somme sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour l'affecter en recettes d'investissement (compte 1068).

Une fois le besoin de financement de la section d'investissement couvert, le reliquat du résultat de fonctionnement de l'année 2021 peut être repris en recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2021.

En conséquence, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 de 2 131 948,87 € se portera comme suit :

- 30 674,02 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068 – Recettes d'investissement)
- 2 101 274,85 € en excédents de fonctionnement reportés (compte 002 – Recettes de fonctionnement).

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Affecter le déficit reporté de la section d'investissement de l'exercice 2021 de 89 392,43 € au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif de la Ville pour 2021,**
- 2. Prélever 30 674,02 € sur le résultat de fonctionnement de l'année 2021 et les affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2022, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,**
- 3. Affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 2 101 274,85 € en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2022, au compte 002.**



10. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe du camping municipal a fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- En section d'investissement : 16 511,01 €
- En section d'exploitation : 30 274,32 €.

En l'absence de restes-à-réaliser et de besoin de financement de la section d'investissement, les excédents sont reportés en recettes de chaque section.

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances – Personnel du 23 Mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Affecter l'excédent reporté de la section d'investissement de l'exercice 2021 de 16 511,01 € en recettes de la section d'investissement du budget primitif du camping pour 2022, au compte 001 ;**
- 2. Affecter l'excédent reporté de la section d'exploitation de l'exercice 2021, soit 30 274,32 € en recettes de la section d'exploitation du budget primitif du camping 2022, au compte 002.**

11. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe du service de l'eau a fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- En section d'investissement : 308 369,67 €
- En section d'exploitation : 317 332,73 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie au regard du résultat de l'exercice antérieur, ici excédentaire à hauteur de 308 369,87 €, et de la différence entre les restes à réaliser en dépenses et les restes à réaliser en recettes.

Or, ces restes à réaliser s'élèvent à :

- En recettes : 23 160,00 €
- En dépenses : 191 122,38 €.

Ainsi, le solde des restes à réaliser est déficitaire à hauteur de 167 962,38 €.

Compte tenu de la reprise de l'excédent antérieur d'investissement qui couvre largement le déficit des restes-à-réaliser, la section d'investissement est en capacité de financement.

Par conséquent, les excédents sont reportés en recettes de chaque section.

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Affecter l'excédent reporté de la section d'investissement de l'exercice 2021 de 308 369,67 € en recettes de la section d'investissement du budget primitif de l'eau pour 2022, au compte 001,**
- 2. Affecter l'excédent reporté de la section d'exploitation de l'exercice 2021, soit 317 332,73 en recettes de la section d'exploitation du budget primitif de l'eau 2022, au compte 002.**



12. AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe du cinéma municipal « Le Dunois » a fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- En section d'investissement : 112 325,28 €
- En section de fonctionnement : -2 811,51 €

L'excédent de la section d'investissement doit être reporté comme tel en recettes de la section d'investissement au compte 001. Les règles comptables ne permettent pas de l'utiliser pour couvrir le déficit de la section de fonctionnement. Il est précisé qu'il n'y a pas de restes-à-réaliser.

Le déficit de la section de fonctionnement doit lui aussi être reporté comme tel en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002. Ce déficit sera couvert par une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Commune et inscrite au budget 2022.

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Affecter l'excédent reporté de la section d'investissement de l'exercice 2021 de 112 325,28 € en recettes de la section d'investissement du budget primitif du cinéma pour 2022, au compte 001 ;**
- 2. Affecter le déficit reporté de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 de 2 811,51 € en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif du cinéma pour 2022, au compte 002.**

13. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le budget primitif 2022 est proposé au vote de l'assemblée délibérante en avril afin de permettre la reprise des résultats comptables 2021 qui est indispensable à la construction des équilibres budgétaires.

Le budget primitif 2022 a été construit dans le respect des lignes directrices présentées lors de la séance du Conseil municipal du 03 mars dernier, dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires.

Un rapport de présentation joint à la présente délibération détaille le budget primitif 2022 qui s'élève à 15 844 537,32 € et se répartit entre :

- La section de fonctionnement pour 11 932 764,85 €
- La section d'investissement pour 3 911 772,47 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 11 932 764,85 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	68 400.00		68 400.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	759 218.00		759 218.00
72	TRAVAUX EN REGIE		105 300.00	105 300.00
73	IMPOTS ET TAXES	6 868 342.00		6 868 342.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 986 110.00		1 986 110.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 560.00		28 560.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 560.00		15 560.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement – Sous-Total		9 726 190.00	105 300.00	9 831 490.00
R002 RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)				2 101 274.85
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				11 932 764.85

➤ Au titre des dépenses :

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 331 538.00		2 331 538.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 227 862.40		6 227 862.40
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 390.00		3 390.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	727 195.00		727 195.00
66	CHARGES FINANCIERES	120 000.00		120 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 600.00		44 600.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		335 000.00	335 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	300 000.00		300 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 843 179.45	1 843 179.45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 754 585.40	2 178 179.45	11 932 764.85

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 3 911 772,47 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	471 000.00		471 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	521 919.00		521 919.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	700 000.00		700 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		335 000.00	335 000.00
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 843 179.45	1 843 179.45
024	PRODUITS DES CESSIONS	10 000.00		10 000.00
Recettes d'investissement – Sous-Total		1 702 919.00	2 178 179.45	3 881 098.45
Affectation au compte 1068				30 674.02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				3 911 772.47

➤ Au titre des dépenses :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	805 000.00		805 000.00
	Total des opérations d'équipement	1 987 473.37		1 987 473.37
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	149 237.78		149 237.78
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	21 418.80		21 418.80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	319 192.41		319 192.41
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	334 757.68	105 300.00	440 057.68
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES	100 000.00		100 000.00
	Dépenses d'investissement - Sous-Total	3 717 080.04	105 300.00	3 822 380.04
	D001 - RESULTAT REPORTE (DEFICIT)			89 392.43
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 911 772.47

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Approuver le budget primitif 2022 de la Commune ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.**

14. BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le principe d'unité budgétaire impose que le vote des budgets annexes se déroule lors de la même séance au cours de laquelle est voté le budget principal.

Le budget primitif 2022 du camping municipal a été construit en tenant compte de son mode de gestion en délégation de service public.

Un rapport de présentation joint à la délibération sur le budget principal détaille le budget primitif 2022 du camping qui s'élève à 64 298,33 € et se répartit entre :

- La section d'exploitation pour 35 274,32 €
- La section d'investissement pour 29 024,01 €.

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 35 274,32 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000.00		5 000.00
	Recettes d'exploitation - Sous-Total	5 000.00		5 000.00
	R002 – RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)			30 274.32
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION			35 274.32



➤ Au titre des dépenses :

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 000.00		21 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	260.00		260.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		4 270.00	4 270.00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 501.32		1 501.32
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 243.00	8 243.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		22 761.32	12 513.00	35 274.32

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 29 024,01 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 270.00	4 270.00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		8 243.00	8 243.00
Recettes d'investissement - Total			12 513.00	12 513.00
R001 – RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)				16 511.01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				29 024.01

➤ Au titre des dépenses :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	7 000.00		7 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	20 000.00		20 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 024.01		2 024.01
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 024.01		29 024.01

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver le budget annexe du camping pour 2022 ;
2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

15. BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le principe d'unité budgétaire impose que le vote des budgets annexes se déroule lors de la même séance au cours de laquelle est voté le budget principal.

Le budget primitif 2022 du service de l'eau a été construit en tenant compte de son mode de gestion en délégation de service public.



Un rapport de présentation joint à la délibération sur le budget principal détaille le budget primitif 2022 de l'eau qui s'élève à 1 428 601,13 € et se répartit entre :

- La section d'exploitation pour 522 432,73 €
- La section d'investissement pour 906 168,40 €.

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 522 432,73 € comme suit :

- Au titre des recettes :

EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	183 500.00		183 500.00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 500.00		8 500.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 100.00	13 100.00
Recettes d'exploitation - Sous-Total	192 000.00	13 100.00	205 100.00
R002 – RESULTAT REPORTE			317 332.73
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION			522 432.73

- Au titre des dépenses :

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000.00		2 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 068.00		11 068.00
66	CHARGES FINANCIERES	25 200.00		25 200.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		180 000.00	180 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 870.00		2 870.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		301 294.73	301 294.73
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	41 138.00	481 294.73	522 432.73

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 906 168,40 € comme suit :

- Au titre des recettes :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 504.00		116 504.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		180 000.00	180 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		301 294.73	301 294.73
	Recettes d'investissement – Sous-Total	116 504.00	481 294.73	597 798.73
	R001 – TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			308 369.67
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			906 168.40



➤ Au titre des dépenses :

INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13 100.00	13 100.00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	82 200.00		82 200.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	796 078.40		796 078.40
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
DEPENSES IMPREVUES	14 790.00		14 790.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	893 068.40	13 100.00	906 168.40

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Approuver le budget annexe de l'eau pour 2022 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.**

16. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « LE DUNOIS » - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le principe d'unité budgétaire impose que le vote des budgets annexes se déroule lors de la même séance au cours de laquelle est voté le budget principal.

Le budget primitif 2022 du cinéma municipal « Le Dunois » a été construit en tenant compte de la levée des contraintes liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

Un rapport de présentation joint à la délibération sur le budget principal détaille le budget primitif 2022 du cinéma qui s'élève à 322 085,79 € et se répartit entre :

- La section de fonctionnement pour 187 360,51 €
- La section d'investissement pour 134 725,28 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 187 360,51 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	103 500.00		103 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	81 049.00		81 049.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 811.51		2 811.51
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	187 360.51		187 360.51



➤ Au titre des dépenses :

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 250.00		73 250.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	67 380.00		67 380.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000.00		17 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00		200.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		22 400.00	22 400.00
022	DEPENSES IMPREVUES	4 319.00		4 319.00
Dépenses d'exploitation - Sous-Total		162 149.00	22 400.00	184 549.00
D002 – RESULTAT REPORTE (DEFICIT)				2 811.51
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION				187 360.51

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 134 725,28 € comme suit :

➤ Au titre des recettes d'investissement :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		22 400.00	22 400.00
Recettes d'investissement – Sous-Total			22 400.00	22 400.00
R001 – RESULTAT REPORTE (EXCEDENT)				112 325.28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				134 725.28

➤ Au titre des dépenses :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	63 000.00		63 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	62 725.28		62 725.28
020	DEPENSES IMPREVUES	9 000.00		9 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		134 725.28		134 725.28

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Approuver le budget annexe du cinéma pour 2022 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.**

17. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que le Conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, à savoir :

- la taxe d'habitation ;



- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en fonction des nouvelles constructions, d'une revalorisation forfaitaire liée à l'inflation et de l'incidence de mesures législatives.

Conformément aux orientations budgétaires, il n'est pas prévu d'augmenter les taux sur lesquels la Commune a un pouvoir de décision. Ils seront donc reconduits à l'identique.

Il est rappelé que depuis 2021 le taux de taxe foncière sur le bâti intègre l'ancien taux pratiqué par le Département et ce dans le cadre de la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2022, identiques à ceux de 2021 :

- Taxe d'habitation : 18,67 %
- Taxe sur le foncier bâti : 47,29 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 55,65 %

18. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DANS LE CADRE DU BUDGET 2022

Monsieur Juanito GARCIA rappelle que les investissements inscrits au budget principal pour 2022 sont partiellement financés par le recours à l'emprunt. Cette année, la Municipalité souhaite privilégier une mobilisation de l'emprunt dès le premier semestre afin de se prémunir contre une remontée très probable des taux d'intérêts. Le budget primitif prévoit un emprunt de 700 000 €, inférieur aux remboursements des emprunts de l'année. La Commune poursuivra donc son désendettement cette année.

Plusieurs banques seront sollicitées pour la souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 700 000 €, sur 20 ans, à taux fixe.

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter différentes banques en vue de contracter un prêt, dans les conditions susmentionnées, pour financer les investissements prévus au Budget Principal ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;**
- 3. S'engager pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.**



19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ABBAYE INITIATIVE » EN SOUTIEN A SES ACTIONS EN FAVEUR DU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un important élan de solidarité s'est mis en œuvre sur notre territoire. Plusieurs initiatives spontanées d'habitants, d'associations et d'entreprises se sont manifestées.

Dans un premier temps, sur notre canton, une importante collecte de dons en faveur du peuple ukrainien a été organisée qui était coordonnée par l'association « Abbaye Initiative » du Lycée de l'Abbaye. Celle-ci a reçu le soutien de plusieurs associations, de commerçants et d'entreprises.

Monsieur le Maire tient à souligner particulièrement les soutiens de plusieurs entreprises : Camille Conduite, qui a été une des premières à mettre en place un point de collecte de dons sur le canton, l'entreprise Transports routiers balgentiens (TRB), qui a affrété un poids lourd entier à destination de la frontière polonaise, les entreprises Leclerc Tavers et Hyper U Baule qui ont prêté des véhicules et donné d'importantes quantités de vivre. Plusieurs commerces ont rejoint l'initiative et la ville de Beaugency a pour sa part organisé deux points de collecte de dons en Mairie et à l'Agora. Tous ces dons ont été acheminés vers la frontière entre la Pologne et l'Ukraine.

Il faut aussi mentionner l'élan de générosité de balgentiens et balgentiennes qui ont mis à disposition des logements pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Ainsi, plusieurs familles ukrainiennes vivent aujourd'hui dans notre ville et Monsieur le Maire souhaite remercier tous les acteurs qui participent à leur intégration : les associations qui les ont aidés à se nourrir, se meubler et se vêtir les premiers jours suivant leur arrivée, celles qui participent à leur intégration en leur proposant des activités, les établissements scolaires qui ont accueilli les enfants, les commerces qui ont fait plusieurs dons. Monsieur le Maire remercie également l'ensemble des élus qui ont participé à leur accueil et les ont accompagnés dans leurs démarches.

Suite aux dépenses qu'elle a engagées pour initier cette chaîne de solidarité, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Abbaye Initiative ».

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Abbaye Initiative » en soutien à son action en faveur du peuple ukrainien ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette subvention.**

20. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA RESIDENCE AUTONOMIE DES BELETTES POUR DIFFERENTS MARCHES

Monsieur Juanito GARCIA informe les membres du Conseil municipal que la Ville de Beaugency, son Centre Communal d'Action Sociale et la résidence autonomie des Belettes ont des besoins communs en matière de commande publique.



Le recours à un groupement de commandes pour l'achat et la fourniture d'électricité, l'achat et la fourniture de gaz, l'achat de produits d'entretien et l'entretien et le renouvellement des systèmes de chauffage présente un intérêt économique certain, puisqu'il permet de pourvoir, par un seul contrat, aux besoins de la Ville, du CCAS et de la résidence autonomie « Les Belettes ». Cette mutualisation simplifie la gestion administrative et permet de réaliser des économies d'échelle au bénéfice des trois structures.

La Ville de Beaugency ayant le volume d'achat le plus important, il est proposé qu'elle assure les fonctions de coordonnateur du groupement. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans une convention constitutive annexée à la présente délibération.

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Constituer un groupement de commandes avec la résidence autonomie « Les Belettes » et le Centre Communal d'Action Sociale de Beaugency pour l'attribution des marchés relatifs à :**
 - l'achat et la fourniture d'électricité,
 - l'achat et la fourniture de gaz,
 - l'achat de produits d'entretien,
 - l'entretien et le renouvellement des systèmes de chauffage (prestations éventuellement étendues à l'entretien des systèmes de ventilation et climatisation) ;
- 2. Approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document afférent.**

21. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Juanito GARCIA rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois au sein d'une collectivité locale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement qui en fixe le nombre et la quotité. L'Autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire, est ensuite chargé de recruter et nommer les personnes sur lesdits emplois.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois suivants sont créés :

- Un poste de rédacteur (cat. B) à temps complet suite à la réussite au concours ;
- Suite à la mutation d'un agent de police municipale, un poste d'adjoint technique (cat. C) à vocation d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet et un poste de gardien brigadier de police municipale (cat. C) à temps complet ;
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (cat. C) à temps non complet (60%) pour la réintégration d'un agent après une disponibilité de droit.

Les emplois suivants sont par ailleurs supprimés :

- Un poste de brigadier-chef principal de police (cat. C) à temps plein à compter de la mutation d'un agent ;



- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (cat. C) à temps complet suite à prise de disponibilité ;
- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (cat. C) à temps complet suite au changement de filière d'un agent ;
- Un poste d'agent de maîtrise principal (cat. C) à temps complet, en raison d'un départ en retraite ;
- Un poste d'adjoint technique à temps complet (cat. C) suite au non renouvellement d'un contrat ;

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Vu l'avis du Comité Technique du 24 Mars 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications du tableau des effectifs susmentionnées.

SPORT, ASSOCIATIONS

22. REVALORISATION DE L'INDEMNISATION RELATIVE A L'INTERVENTION PEDAGOGIQUE DES INTERVENANTS SPORTIFS ASSOCIATIFS EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur Franck GIRET rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des interventions pédagogiques sportives dans les écoles élémentaires, la Ville propose une aide financière aux associations sportives disposant d'éducateurs sportifs titulaires des diplômes requis.

Les intervenants des clubs remplissant toutes les conditions d'interventions interviennent selon un planning établi au début de chaque année scolaire par école et par classe. Le nombre d'heures d'intervention est défini conjointement entre les établissements scolaires, le club et la Ville au début de chaque année scolaire.

Cette collaboration est consentie depuis sa mise en place, en 2018, au tarif de 18 € l'heure d'intervention. Pour tenir compte de l'augmentation des coûts salariaux des associations, il est proposé de la revaloriser à 19 € l'heure. Ceci représente un soutien financier supplémentaire de XXXX euros par an environ aux associations concernées (Etoile balgentienne Gymnastique, Beaugency Handball, US Beaugency Val de Loire et Judo Club de Beaugency).

Ce dossier a été présenté à la commission Finances – Personnel du 23 mars 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. Fixer à 19 € de l'heure l'indemnisation des associations sportives mettant à disposition des écoles élémentaires leurs éducateurs ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

URBANISME

23. INFORMATION SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

N°11-2022 : Décision de non opposition signée le 23 février 2022. Bien cadastré section F n°2900 situé 1 clos des Iles dont la superficie totale du bien cédé est de 2132 m².



N°12-2022 : Décision de non opposition signée le 24 février 2022. Bien cadastré section F n°1072 situé 14B rue du Prateau dont la superficie totale du bien cédé est de 196 m².

N°13-2022 : Décision de non opposition signée le 28 février 2022. Bien cadastré section F n°1860 situé 7 avenue d'Orléans dont la superficie totale du bien cédé est de 852 m².

N°14-2022 : Décision de non opposition signée le 4 mars 2022. Bien cadastré section F n° 3070 situé 25 rue de la Maille d'Or dont la superficie totale du bien cédé est de 358 m².

N°15-2022 : Décision de non opposition signée le 22 mars 2022. Bien cadastré section F n° 1369 situé 4 rue des Querres dont la superficie totale du bien cédé est de 120 m².

N°16-2022 : Décision de non opposition signée le 22 mars 2022. Bien cadastré section F n° 259 situé 20 rue du Rû dont la superficie totale du bien cédé est de 173 m².

QUESTIONS DIVERSES